

Maisons-Alfort, le 31 janvier 2001

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

Saisine n° 2000-SA-0228

### **de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 septembre 1989 relatif à l'emploi de préparations enzymatiques dans la fabrication de certaines denrées destinées à l'alimentation humaine**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, le 18 septembre 2000, d'une demande d'avis relative à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 septembre 1989 relatif à l'emploi de préparations enzymatiques dans la fabrication de certaines denrées destinées à l'alimentation humaine.

Après consultation du comité d'experts spécialisé « Biotechnologie », réuni le 21 décembre 2000, l'Afssa a rendu l'avis suivant.

- Considérant que les modifications de l'arrêté portent sur des ajouts de nouvelles préparations enzymatiques dans l'annexe de l'arrêté du 5 septembre 1989 ;
- Considérant que l'évaluation de la sécurité sanitaire relative à ces nouvelles préparations enzymatiques, réalisée dans le cadre du conseil supérieur d'hygiène publique de France, a conclu à une absence de risque dans les conditions de production et d'utilisation décrites par les pétitionnaires (avis rendus par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France de 1997 à 1999) ;

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments rend un avis favorable au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 septembre 1989 relatif à l'emploi de préparations enzymatiques dans la fabrication de certaines denrées et boissons destinées à l'alimentation humaine, tel que présenté.

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments souhaiterait par ailleurs que les souches des micro-organismes producteurs soient identifiées dans cet arrêté, dans la mesure du possible, avec un numéro de souche.

23, avenue du  
Général de Gaulle  
BP 19, 94701  
Maisons-Alfort cedex  
Tel 01 49 77 13 00  
Fax 01 49 77 90 05  
[www.afssa.fr](http://www.afssa.fr)

**Martin HIRSCH**

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE